Rhône-Alpes, Loire
Chalain-le-Comtal
le bourg

Ensemble de 2 statuettes en pendant : anges cérophéraires

Références du dossier

Numéro de dossier : IM42002125
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : statue
Précision sur la dénomination : statuettes ; en pendant

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Historique

On voit dans le dos des anges l'ancien système de fixation des ailes, deux trous sur un renflement entre les omoplates ; ces anciennes ailes devaient être d'un seul tenant. On distingue une polychromie plus ancienne sous la polychromie actuelle (déjà très encrassée) : la robe semblait dorée sur bol d'Arménie rouge, avec des revers laqués rouge sur apprêt blanc ; la terrasse semblait porter un glacis vert ; les carnations étaient rose pâle et les cheveux châtain clair.

Période(s) principale(s) : 18e siècle (?), 1er quart 19e siècle (?)
Auteur(s) de l'oeuvre : auteur inconnu

Description

Ensemble de deux statuettes en bois feuillu (tilleul ou noyer ?), formées de plusieurs éléments chevillés. Les deux ailes, rapportées, sont clouées au niveau des omoplates. Les figures sont debout sur une petite terrasse. Leur partie basse (la robe, à partir de la taille) est évidée sur l'arrière et cette cavité masquée par une plaque de carton bouilli clouée ; l'intérieur de la cavité est peint. Les statuettes présentent actuellement une polychromie en peinture à l'huile (robe, carnations, cheveux) et dorure à la feuille (ceinture, porte-cierge, ailes).

Eléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : sculpture
Eléments structurels, forme, fonctionnement : revers évidé

Matériaux : tilleul (?, en plusieurs éléments) : peint, polychrome, doré à la feuille, sur apprêt

Mesures :

h = 73,5 ; la = 31 ; pr = 16. Dimensions de l'ange de gauche. Ange de droite : h = 73 ; la = 31 ; pr = 22 (dimensions approximatives).

Représentations :
feuille d'acanthe
feuille d'eau

chute végétale: à fruit
palmette
draperie

Les anges sont conçus pour encadrer un élément (comme un taberncale) vers lequel ils se tournent ; leurs postures sont symétriques par rapport à cet axe : la main du côté intérieur est posée sur la poitrine, la jambe du même côté avance, l'autre main porte une corne munie d'une pique pour tenir un cierge. Les anges sont vêtus de robes longues, fendues jusqu'au genou sur la jambe en avancée, avec des manches à revers au niveau du coude et retenues à la taille par une ceinture nouée en formant une boucle.

État de conservation

oeuvre restaurée

Les anges ont subit deux interventions principales : réfection des ailes et de la polychromie. Les pieds sont vermoulus (le gros orteils de l'ange de gauche manque). Les porte-cierge ont été électrifiés.

Statut, intérêt et protection

Proposer une protection MH ?

Intérêt de l'œuvre : à signaler
Statut de la propriété : propriété de la commune

Illustrations

Vue d'ensemble de l'ange de droite.
Phot. Eric Dessert
IVR82_20064200499NUCA

Vue d'ensemble de l'ange de gauche.
Phot. Eric Dessert
IVR82_20064200500NUCA

Vue d'ensemble du revers
de l'ange de gauche.
Phot. Eric Dessert
IVR82_20064200551NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil général de la Loire

Vue d'ensemble de l'ange de droite.

IVR82_20064200499NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble de l'ange de gauche.

IVR82_20064200500NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble du revers de l'ange de gauche.

IVR82_20064200551NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation